

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TERRI SOFT



## Rubrique 1. Identification

**Identificateur de produit** : TERRI SOFT  
**Code du produit** : 17-08710, 1000955, 1000956, 1000957  
**Type de produit** : Liquide.

### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

#### Utilisations identifiées

Applications industrielles: Assouplissant, produit de lessive.

#### Utilisations non recommandées

Utiliser ce produit seulement selon les directives d'utilisation. Lire l'étiquette avant d'utiliser.

**Données relatives au fournisseur** : Alpine Specialty Chemical Ltd.  
9 City View drive,  
Etobicoke, Ontario  
M9W 5A5

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)** : 1-800-361-7691 (8am - 5pm Monday to Thursday) (8am - 4pm Friday)

## Section 2. Identification des dangers

**Classement de la substance ou du mélange** : Non classé.

### Éléments d'étiquetage SGH

**Mention d'avertissement** : Pas de mention de danger.  
**Mentions de danger** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Conseils de prudence**  
**Prévention** : Non applicable.  
**Intervention** : Non applicable.  
**Stockage** : Non applicable.  
**Élimination** : Non applicable.  
**Éléments d'une étiquette complémentaire** :

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Mélange  
**Autres moyens d'identification** : Non disponible.

| Nom des ingrédients | % (p/p) | Numéro CAS   |
|---------------------|---------|--------------|
| Alcool éthylique    | ≥1 - ≤5 | CAS: 64-17-5 |

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : En cas d'irritation, rincer avec de l'eau. Obtenir de l'aide médicale si l'irritation persiste.
- Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.
- Inhalation** : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.
- Contact avec la peau** : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.
- Ingestion** : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

**Dangers spécifiques du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Protection oculaire/faciale** : Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- Protection des mains** : Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.
- Protection du corps** : Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il devrait être interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Garder hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles; Aucune donnée spécifique.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucun.

#### Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du travailleur aux contaminants en suspension dans l'air pouvant provenir de l'utilisation de ce produit.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Protection oculaire/faciale** : Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.
- Protection du corps** : Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.

# Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

- État physique : Liquide. [Opaque]
- Couleur : Bleu. [Pâle]
- Odeur : Floral.
- Seuil olfactif : Non disponible.
- pH : 7.1 [Conc. (% poids / poids): 1%]
- Point de fusion et point de congélation : Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition : >100°C (>212°F)
- Point d'éclair :

| Nom des ingrédients                                                                                        | Vase clos      |               |                 | Vase ouvert |    |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|-----------------|-------------|----|---------|
|                                                                                                            | °C             | °F            | Méthode         | °C          | °F | Méthode |
| Alcool éthylique                                                                                           | 9.7            | 49.5          | Abel-Pensky     |             |    |         |
| Limonène (d-)                                                                                              | 51             | 123.8         | EU A.9          |             |    |         |
| 2,6-diméthylheptane-2-ol                                                                                   | 68             | 154.4         |                 |             |    |         |
| acétate de linalyle                                                                                        | 85             | 185           |                 |             |    |         |
| Citral                                                                                                     | 90.85 à 100.85 | 195.5 à 213.5 |                 |             |    |         |
| acétate de [3R-(3α,3aβ,6α,7β,8α)]-octahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yle               | 94             | 201.2         |                 |             |    |         |
| acétate de 4-tert-butylcyclohexyle                                                                         | 104            | 219.2         |                 |             |    |         |
| geraniol                                                                                                   | 108            | 226.4         | EU A.9          |             |    |         |
| [3R-(3α,3aβ,7β,8α)]-1-(2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl)éthane-1-one | >100           | >212          |                 |             |    |         |
| ionone, méthyl-                                                                                            | 126            | 258.8         | DIN EN ISO 2719 |             |    |         |
| Benzoate de benzyle                                                                                        | 148            | 298.4         |                 |             |    |         |
| coumarine                                                                                                  | 150            | 302           |                 |             |    |         |
| α-hexylcinnamaldéhyde                                                                                      | 151            | 303.8         |                 |             |    |         |
| salicylate d'hexyle                                                                                        | 151            | 303.8         | EU A.9          |             |    |         |

- Inflammabilité : Non disponible.
- Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité : Non disponible.
- Tension de vapeur :

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

| Nom des ingrédients                                                                                         | Pression de vapeur à 20 °C |          |          | Pression de vapeur à 50 °C |        |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------|----------|----------------------------|--------|----------|
|                                                                                                             | mm Hg                      | kPa      | Méthode  | mm Hg                      | kPa    | Méthode  |
| Alcool éthylique                                                                                            | 42.94865                   | 5.7      |          |                            |        |          |
| eau                                                                                                         | 17.5                       | 2.3      |          |                            |        |          |
| [3R-(3α,3aβ,7β,8aα)]-1-(2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène-5-yl)éthane-1-one | 1.87515                    | 0.25     |          |                            |        |          |
| Limonène (d-)                                                                                               | 1.5                        | 0.2      |          |                            |        |          |
| acétate de linalyle                                                                                         | <0.75006                   | <0.1     |          |                            |        |          |
| chlorure de sodium                                                                                          | 0.1                        | 0.013    |          |                            |        |          |
| acétate de 4-tert-butylcyclohexyle                                                                          | 0.059                      | 0.0079   |          |                            |        |          |
| Citral                                                                                                      | 0.0345                     | 0.0046   |          |                            |        |          |
| ionone, méthyl-                                                                                             | 0.00165                    | 0.00022  | OECD 104 | 0.04575                    | 0.0061 | OECD 104 |
| salicylate d'hexyle                                                                                         | 0.00058                    | 0.000077 |          |                            |        |          |
| geraniol                                                                                                    | 0.00006                    | 0.000008 |          |                            |        |          |
| Benzoate de benzyle                                                                                         | 0                          | 0        |          |                            |        |          |

**Densité de vapeur relative** : Non disponible.

**Densité relative** : 1.002

**Solubilité dans l'eau** : Non disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non applicable.

**Température d'auto-inflammation** :

| Nom des ingrédients                                | °C  | °F    | Méthode   |
|----------------------------------------------------|-----|-------|-----------|
| Citral                                             | 225 | 437   | DIN 51794 |
| Limonène (d-)                                      | 237 | 458.6 |           |
| salicylate d'hexyle                                | 251 | 483.8 | EU A.15   |
| acétate de linalyle                                | 270 | 518   | EU A.15   |
| 4,4'-bis (2-Sulfostyryl)biphényle, sel de disodium | 315 | 599   | EU A.16   |
| Alcool éthylique                                   | 455 | 851   | DIN 51794 |
| Benzoate de benzyle                                | 480 | 896   |           |

**Température de décomposition** : Non disponible.

**Viscosité** : Dynamique (température ambiante): Non disponible.  
Cinématique (température ambiante): Non disponible.  
Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.

### Caractéristiques des particules

**Taille médiane des particules** : Non applicable.

## Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matériaux incompatibles** : Aucune donnée spécifique.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat                             | Espèces    | Dosage                             | Exposition    |
|-----------------------------------|--------------------------------------|------------|------------------------------------|---------------|
| Alcool éthylique                  | CL50 Inhalation Vapeur<br>DL50 Orale | Rat<br>Rat | 124700 mg/m <sup>3</sup><br>7 g/kg | 4 heures<br>- |

#### Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat                   | Espèces | Potentiel | Exposition                       | Observation |
|-----------------------------------|----------------------------|---------|-----------|----------------------------------|-------------|
| Alcool éthylique                  | Yeux - Léger irritant      | Lapin   | -         | 24 heures<br>500 mg              | -           |
|                                   | Yeux - Modérément irritant | Lapin   | -         | 0.066666667<br>minutes 100<br>mg | -           |
|                                   | Yeux - Modérément irritant | Lapin   | -         | 100 uL                           | -           |
|                                   | Yeux - Hautement irritant  | Lapin   | -         | 500 mg                           | -           |
|                                   | Peau - Léger irritant      | Lapin   | -         | 400 mg                           | -           |
|                                   | Peau - Modérément irritant | Lapin   | -         | 24 heures 20<br>mg               | -           |

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

#### Mutagénicité

Non disponible.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

#### Classification

| Nom du produit ou de l'ingrédient | CIRC | NTP | ACGIH |
|-----------------------------------|------|-----|-------|
| Alcool éthylique                  | 1    | -   | -     |

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### Tératogénicité

Non disponible.

## Section 11. Données toxicologiques

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Yeux.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.  
**Inhalation** : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.  
**Contact avec la peau** : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.  
**Ingestion** : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Orale (mg/kg) | Cutané (mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|-----------------------------------|---------------|----------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------|
| Alcool éthylique                  | 7000          | N/A            | N/A                    | 124.7                       | N/A                                           |

## Section 11. Données toxicologiques

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat                             | Espèces                                        | Exposition  |
|-----------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------|-------------|
| Alcool éthylique                  | Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer    | Algues - <i>Ulva pertusa</i>                   | 96 heures   |
|                                   | Aiguë CE50 2000 µg/l Eau douce       | Daphnie - <i>Daphnia magna</i>                 | 48 heures   |
|                                   | Aiguë CL50 25500 µg/l Eau de mer     | Crustacés - <i>Artemia franciscana</i> - Larve | 48 heures   |
|                                   | Aiguë CL50 42000 µg/l Eau douce      | Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i>           | 4 jours     |
|                                   | Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer | Algues - <i>Ulva pertusa</i>                   | 96 heures   |
|                                   | Chronique NOEC 100 µl/L Eau douce    | Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Néonate       | 21 jours    |
|                                   | Chronique NOEC 0.375 µl/L Eau douce  | Poisson - <i>Gambusia holbrooki</i> - Larve    | 12 semaines |

### Persistance et dégradation

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogK <sub>ow</sub> | FBC | Potentiel |
|-----------------------------------|--------------------|-----|-----------|
| Alcool éthylique                  | -0.35              | -   | Faible    |

### Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

|                                              | Classification pour le TMD |
|----------------------------------------------|----------------------------|
| Numéro ONU                                   | Non réglementé.            |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | -                          |
| Classe de danger relative au transport       | -                          |
| Groupe d'emballage                           | -                          |
| Dangers environnementaux                     | Non.                       |

### Autres informations

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: ethanol

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

### Protocole de Montréal

Non inscrit.

### Liste d'inventaire

**Canada** : Un composant au moins n'est pas répertorié.

**États-Unis** : Indéterminé.

## Section 16. Autres informations

### Historique

**Date d'impression** : 2025-02-19

**Date d'édition/Date de révision** : 2025-02-19

**Date de publication précédente** : Aucune validation antérieure

**Version** : 0.01

## Section 16. Autres informations

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- RPD = Règlement sur les produits dangereux
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- SGG = Groupe de séparation
- NU = Nations Unies

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Non classé.

**Références** : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.